

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2015

L'An Deux Mille Quinze, le dix huit septembre, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian DAIRE, Maire.

Présents : Messieurs Christian DAIRE, Jean René BOUCAU, Luigi BELLENGÉ, Jacques CATTANEO, Aziz EL GORTE, Jacques FAVIER, Jérémy JANUARD, Bernard LAMARQUE, Christian POUPOT, Christian RATEAU, BOUCAU Jean René, BELLENGÉ Luigi, CATTANEO Jacques, CAUBIT Jacqueline, DOUMERC Marjorie, EL GORTE Aziz, FAVIER Jacques, LABADIE Mireille, LAMARQUE Bernard, LEFRÈRE Alice, LÉVÊQUE Claire, NÉRIS Nathalie, RATEAU Christian SÉSÉ DUVILLE Dominique, SOUPERBAT Danièle.

Excusés : Mme Nathalie NÉRIS qui donne pouvoir à Mme Betty CASTAINGT
Mme Danièle SOUPERBAT qui donne pouvoir à M. Jacques CATTANEO

Secrétaire : Mme Nadine NORGUET

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUILLET 2015

II : DÉCISIONS À PRENDRE :

- Tarifs du périscolaire : révision.
- Tarifs du restaurant scolaire
- Rythmes scolaires : délibération mise en place année 2015-2016
- Emprunt 2015 - signature du contrat
- Personnel : décision de modification d'horaires d'un poste d'agent technique
- Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité : vote du taux
- Electricité : choix d'énergie verte ou pas
- Vente Hersand - décision à prendre
- Maîtrise d'œuvre VRD- décision à prendre

III : INFORMATIONS :

- DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- Chemin de l'Arboretum - Installation d'un portique
- Compte rendu d'activité de l'USSGETOM
- Compte rendu d'activité du SICTOM
- Compte rendu d'activité du syndicat de l'eau
- Compte rendu d'activité du syndicat d'assainissement
- Personnel : embauche au 01/09 pour les TAP et les services ménagers
- Ecole : Le point sur la rentrée

IV : QUESTIONS DIVERSES :

Etc...

I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUILLET 2015 :

Après lecture, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance.

II : DÉCISIONS À PRENDRE :

➤ **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - RÉVISION DES TARIFS** : M. POUPOT informe le conseil que les tarifs de l'accueil périscolaire ont été révisés pour la dernière fois le 18 juin 2010. Il y a donc lieu de les revoir.

Les familles sont facturées en fonction de leurs revenus, selon un taux d'effort pondéré par le nombre d'enfants à charge (1 enfant 0,37%, 2 enfants 0,35%, 3 enfants 0,33%), avec un prix plancher à 0€40 de l'heure et un prix plafond à 1€20 de l'heure.

Quelques chiffres pour l'année 2014 :

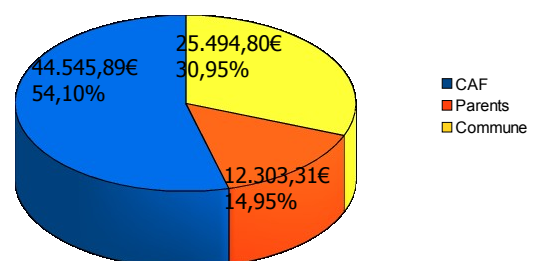
Coût total annuel : 82 344,00 €

Participation de la CAF : 44.545,89 €

Facturation aux parents : 12.303,31 €

Reste à la charge de la commune : 25.494,80 €

Année 2014



Une étude a été menée, et des simulations d'augmentation ont été faites, suivant les chiffres réels de facturation sur l'année 2013/2014.

Familles 1 enfant

En 2013/2014, la famille ayant eu le maximum de facturation a totalisé 225 présences.

	Facturé	20%	Différence	15%	Différence	10%	Différence
Plancher	93,78	117,23	23,45	112,54	18,76	107,85	14,07
Intermédiaire	175,84	211,01	35,17	202,22	26,38	193,42	17,58
Plafond	281,34	351,68	70,34	337,61	56,27	323,54	42,20

Familles 2 enfants

En 2013/2014, la famille ayant eu le maximum de facturation a totalisé 299 présences.

	Facturé	20%	Différence	15%	Différence	10%	Différence
Plancher	148,30	177,96	37,08	170,55	22,25	163,13	14,83
Intermédiaire	300,30	360,36	60,06	345,35	45,05	330,33	30,03
Plafond	444,90	533,88	88,98	511,64	66,74	489,39	44,49

Familles 3 enfants

En 2013/2014, la famille ayant eu le maximum de facturation a totalisé 394 présences.

	Facturé	20%	Différence	15%	Différence	10%	Différence
Plancher	200,80	240,96	40,16	230,92	30,12	220,88	20,08
Intermédiaire	451,80	564,75	112,95	542,16	90,36	519,57	67,77
Plafond	602,40	753,00	150,60	722,88	120,48	692,76	90,36

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 20% (prix plancher 0,48€ - prix plafond 1,44€), 15% (prix plancher 0,46€ - prix plafond 1,38€) ou 10% (prix plancher 0,44€ - prix plafond 1,32€).

M. FAVIER pense qu'une augmentation de 10% est trop importante (le restaurant scolaire n'augmente que de 2%). Le Maire rappelle que le prix du repas a déjà été augmenté de près de 40%, car il n'avait pas été réévalué depuis de nombreuses années et suggère avec M. LAMARQUE de faire des augmentations plus régulières, mais plus faibles. L'augmentation en valeur reste quand même très raisonnable.

Le Maire soumet au vote :
 20% : 0
 15% : 0
 10% : 20
 Abstentions : 3

Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire de 10%. Ainsi, le prix plancher passe à 0,44€ et le prix plafond à 1,32€. La délibération suivante est adoptée à la majorité des membres présents (20 pour et 3 abstentions) :

2015-09-1 : RÉVISION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les tarifs de l'accueil périscolaire ont été révisés pour la dernière fois le 18 juin 2010.

Il y a donc lieu de les revoir.

Les familles sont facturées en fonction de leurs revenus, selon un taux d'effort pondéré par le nombre d'enfants à charge (1 enfant 0,37%, 2 enfants 0,35%, 3 enfants 0,33%), avec un prix plancher à 0€40 de l'heure et un prix plafond à 1€20 de l'heure.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 20% (prix plancher 0,48€ - prix plafond 1,44€), 15% (prix plancher 0,46€ - prix plafond 1,38€) ou 10% (prix plancher 0,44€ - prix plafond 1,32€)

Le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire de 10%. Ainsi, le prix plancher passe à 0,44€ et le prix plafond à 1,32€ à compter du 01/09/2015.

Charge le maire de l'application de cette décision.

➤ **RESTAURANT SCOLAIRE - MODIFICATION DU PRIX DES REPAS** : Le Maire rappelle que dans le cadre du restaurant scolaire, la commune de Toulence prend en charge les frais de confection des repas, du personnel et des fluides, et le comité de gestion du restaurant d'enfants (CGRE) les denrées.

Le Comité de Gestion du restaurant scolaire a décidé lors de sa réunion du 23 juin dernier, d'augmenter le tarif du repas de 2% pour l'année scolaire 2015/2016.

Soit : 2,35 € pour les enfants de l'école Georges Brassens
5,10 € pour les adultes (enseignants, personnes âgées, personnel communal)
10,70 € pour les stagiaires d'entreprises extérieures

Il convient de prendre une délibération acceptant d'appliquer ces tarifs.

Concernant le prix des repas du personnel communal, le Maire suggère de réévaluer l'aide communale, afin qu'elle passe de 1,50€ à 1,60€.

Pour les enfants domiciliés hors commune de Toulence, il y a également lieu d'augmenter la majoration appliquée (2,80€) dans les mêmes proportions (2%), soit 2,85 €. Le prix du repas pour les enfants non domiciliés à Toulence sera donc de 5,20 € (2,35 + 2,85).

Le Maire entendu propose aux élus de voter. Le conseil municipal donne son accord et la délibération suivante est adoptée par 21 VOIX Pour et 2 abstentions) :

2015-09-2 : RESTAURANT SCOLAIRE : Modification du prix des repas

Le Maire rappelle que dans le cadre du restaurant scolaire, la commune de Toulence prend en charge les frais de confection des repas, du personnel et des fluides, et le comité de gestion du restaurant d'enfants (CGRE) les denrées.

Le Comité de Gestion du restaurant scolaire a décidé lors de sa réunion du 23 juin dernier, d'augmenter le tarif du repas de 2% pour l'année scolaire 2015/2016.

Pour les enfants domiciliés hors commune de Toulence, il y a également lieu d'augmenter la majoration appliquée (2,80€) dans les mêmes proportions (2%), soit 2,85 €.

Il convient également de passer la participation de la commune pour les repas du personnel communal de 1,50€ à 1,60€.

Le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de :

↳ **D'appliquer** les tarifs décidés lors de la réunion du CGRE, à savoir 2,35 € pour les repas des enfants de l'école Georges Brassens, 5,10 € pour les adultes et 10,70 € pour les stagiaires d'entreprises extérieures.

↳ **D'appliquer** une augmentation de 2% à la majoration pour les enfants domiciliés hors commune de Toulence, à savoir désormais 2,85€. Le prix du repas pour les enfants non domiciliés à Toulence sera donc de 5,20 € (2,35 + 2,85).

↳ **De réévaluer** la participation de la commune pour les repas du personnel communal, à savoir 1,60€.

➤ **RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES** : Comme l'année passée, la réforme des rythmes scolaires oblige la commune à organiser les activités proposées aux enfants, et donc à signer différents contrats et conventions.

Je vous invite donc à m'autoriser à signer lesdits contrats et conventions nécessaires à la mise en place des TAP.

Le conseil municipal donne son accord et la délibération suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents :

2015-09-3 : RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire rappelle à ses collègues l'obligation de l'organisation des TAP, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, mise en place déjà pour la rentrée 2014/2015.

Il y a donc lieu de signer des contrats et des conventions, afin de pourvoir à l'animation des ateliers mis en place.

Le Maire entendu, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE le maire de signer les contrats et de procéder aux embauches nécessaires pour assurer l'animation des différents ateliers.

➤ **EMPRUNT 2015** : Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, lors du vote du budget, de réaliser un emprunt de 60 000 €.

Après consultation, le taux le plus intéressant a été proposé par la CAISSE D'ÉPARGNE, à 2.36% sur 15 ans.

Je vous demande l'autorisation de réaliser cet emprunt

Le conseil municipal donne son accord et la délibération suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents :

2015-09-4 : EMPRUNT 2015

Suite à la décision du conseil municipal du 9 avril dernier,

Le Conseil Municipal

↳ **VOTE** la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **60 000€** destiné à financer **les Travaux de voirie**. Cet emprunt aura une durée de **15 ans**. Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **15 ans**, au moyen d'**annuités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **constant** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 2.36 % l'an**.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **150 €**

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

↳ **AUTORISE** M. DAIRE, Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

➤ **PERSONNEL : MODIFICATION HORAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE** : Le Maire rappelle que le poste de Mme Angélique SIX, actuellement adjoint technique à l'école et au restaurant scolaire a été ouvert pour 33h hebdomadaires. Elle réalise un nombre d'heures supérieur avec les TAP et autres besoins dans les locaux.

Il est proposé de passer son poste à 35h par semaine à compter 1^{er} septembre 2015.

A noter que le remboursement des TAP à 90 € par élève couvre, en partie, la dépense supplémentaire.

La décision devra être soumise à la commission Technique paritaire du centre de gestion

Après avoir délibéré, la délibération suivante est adoptée à la majorité des membres présents (20 pour et 1 abstention) :

2015-09-5 : MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire rappelle que le poste de Mme Angélique SIX, actuellement adjoint technique à l'école et au restaurant scolaire a été ouvert pour 33h hebdomadaires.

Elle réalise un nombre d'heures supérieur avec les TAP et autres besoins dans les locaux.

Il est proposé de passer son poste à 35h par semaine à compter 1^{er} septembre 2015.

A noter que le remboursement des TAP à 90 € par élève couvre, en partie, la dépense supplémentaire.

La décision devra être soumise à la commission Technique paritaire du centre de gestion

Le Maire entendu, le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE de passer le poste d'adjoint technique ouvert le 1^{er} septembre 2014 à temps complet, soit 35h hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2015.

CHARGE le maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du centre de gestion 33.

➤ **CHOIX DE FOURNITURE D'ÉNERGIE VERTE** : M. CATTANEO informe le conseil que dans le cadre du marché (groupement de commande pour l'achat d'électricité), la commune a la possibilité de choisir d'alimenter tout ou partie de ses sites de consommation par une électricité produite à 100% à partir d'une source renouvelable, et dont l'origine est attestée par des certificats.

Quelques chiffres pour l'année 2013 :

Consommation totale en France 552Twh

qui arrive de :	Production nucléaire	400 Twh
	Energie renouvelable	102 Twh
	Thermique	50 Twh

La production d'énergie issue de sources renouvelables représente environ 20% de la production totale d'énergie. Elle se répartit comme suit :

Hydraulique	14%
-------------	-----

Éolien	3%
Panneaux solaires	1%
Bio masse - cogénération	1%

La consommation annuelle des 5 départements de la région représente 0,8Twh.

Dans le cadre de notre démarche Agenda 21, on pourrait contribuer au financement d'installations produisant de l'énergie à partir de sources renouvelables, pour un surcoût d'environ 1 à 2%.

Cette souscription n'a aucun caractère obligatoire. De plus, nous pouvons ne le faire que pour un ou deux bâtiments.

Cette volonté politique permettrait un affichage fort et pourrait être communiqué à nos administrés. Pour cette communication, les 5 syndicats primaires d'énergie électrique du Sud Ouest sont en train d'établir un kit de Communication avec un logo spécifique, pour mettre en évidence que c'est bien de l'énergie « verte ».

Claire LÉVÊQUE demande comment nous pouvons vérifier la provenance ?

Réponse : effectivement, toute l'énergie produite est interconnectée, toute l'énergie produite, quelle que soit sa provenance, est mélangée aux autres sans distinction. Il y a suffisamment de production en énergie renouvelable pour satisfaire toute la demande actuelle.

Le Maire pense qu'il peut être intéressant de cibler l'école, dans un but purement pédagogique.

M. POUPOPOT confirme que pour lui c'est un bon choix, dans la mesure où c'est dans la lignée des projets mis en place (compostage...).

Dominique SÉSÉ demande si nous pourrions y souscrire l'an prochain pour un autre bâtiment. M. CATTANEO n'a pas la réponse à cette question. Il sait juste que l'engagement est pour 4 ans.

Le Maire propose au vote le site de l'école.

Après avoir délibéré, la délibération suivante est adoptée à la majorité des membres présents (20 pour et 1 abstention) :

2015-09-6 : CHOIX DE FOURNITURE D'ÉNERGIE VERTE

Dans le cadre du marché (groupement de commande pour l'achat d'électricité), la commune a la possibilité de choisir d'alimenter tout ou partie de ses sites de consommation par une électricité produite à 100% à partir d'une source renouvelable.

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE de souscrire au choix de fourniture d'énergie verte pour le site de l'école.

CHARGE le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

➤ **TRAVAUX VRD : MAÎTRISE D'OEUVRE** : En vue des travaux VRD à réaliser dans le cadre du marché à bons de commande 2015 et 2016, il a été procédé à une consultation de cabinets de maîtres d'œuvre.

Trois entreprises ont répondu ; les offres sont les suivantes :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Géomètres COUTURE / EYMARD - 33393 BLAYE	5.200 €	6.240 €
SCP Philippe ESCANDE - 33210 LANGON	4.400 €	5.280 €
Société LABORDE LANSARD - 33114 LE BARP	4.800 €	5.760 €

Le Maire propose de retenir l'offre la moins disante, soit celle de la SCP ESCANDE, d'autant que M. ESCANDE a toujours donné entière satisfaction, chaque fois qu'il est intervenu pour la commune.

Après avoir délibéré, la délibération suivante est adoptée à la majorité des membres présents (20 pour et 1 abstention) :

2015-09-7 : MAÎTRISE D'OEUVRE TRAVAUX VRD

Le Maire rappelle qu'en vue des travaux VRD à réaliser dans le cadre du marché à bons de commande 2015 et 2016, il a été procédé à une consultation de cabinets de maîtres d'œuvre.

Trois entreprises ont répondu ; les offres sont les suivantes :

- Géomètres COUTURE / EYMARD - 33393 BLAYE pour 5.200 € HT
- SCP Philippe ESCANDE - 33210 LANGON pour 4.400 € HT
- Société LABORDE LANSARD - 33114 LE BARP pour 4.800 € HT

Le Maire propose de retenir l'offre la moins disante, soit celle de la SCP ESCANDE.

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE de retenir l'offre de la SCP Philippe ESCANDE de Langon pour la mission de maîtrise d'œuvre des VRD sur la commune de TOULENNE.

ACCEPTE le devis présenté de 4.400 € HT, soit 5.280 € TTC, pour une enveloppe de travaux de 80.000 € HT.

CHARGE le maire de signer le contrat à intervenir.

➤ **VENTE BÂTIMENT HERSAND** : Le Maire rappelle la réunion du 15 septembre dernier relative à la discussion sur l'éventuelle acquisition des bâtiments HERSAND. Une étude comparative a été demandée à M. PRADAL, Architecte, entre la construction d'un bâtiment neuf à Jean Blanc et la mise en conformité du bâtiment HERSAND. Approximativement, la somme se monterait à 1.200.000 € /1.300.000 € dans un cas comme dans l'autre.

Le Maire suggère de poursuivre la réflexion et de ne décider qu'en octobre.

Claire LÉVÊQUE, demande, si on décide d'acheter, il faut le faire maintenant. Donc un nouvel emprunt. Elle pensait qu'il fallait que l'on attende 3 ans avant de pouvoir emprunter de nouveau. Effectivement, un nouvel emprunt de cette ampleur mettrait la commune dans une situation délicate, d'où l'intérêt d'une réflexion approfondie.

Il semble que plusieurs artisans et un transporteur soient intéressés par le site.

M. LAMARQUE a préparé une simulation pour l'emprunt (environ 280.000€). Il la présentera lors de la commission des finances le 29 septembre.

➤ **TAXE FINALE SUR LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE (TFCE)** : La loi de finances rectificative datant du 17 septembre 2015 stipule que pour les communes dont le taux est à 8 ou 8.5%, il n'y a pas besoin de reprendre de délibération.

➤ **ACHAT DU BROYEUR A BRANCHES : demandes de subventions :**

↳ **A l'agence de l'eau Adour Garonne** : Cet organisme peut subventionner dans le cadre de la démarche «0 pesticide ». Le maire propose de faire une demande pour l'obtention d'une subvention. Le conseil municipal donne son accord, la délibération suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents :

2015-09-8 : ACHAT BROYEUR A B RANCHES - DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE EAU

Monsieur le maire rappelle à ses collègues, l'inscription au budget communal de l'achat d'un broyeur à branches, dans le cadre de la démarche « 0 Phyto ».

Un devis a été établi par la Société LABAT de Langon pour un montant HT de 15 995.00 €, soit TTC 19 194.00

Le maire propose de solliciter l'agence de l'eau Adour Garonne pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du plan « zéro pesticide ».

Le Maire entendu, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide l'acquisition d'un broyeur à branches dans le cadre de la démarche « o phyto »

Sollicite de l'agence de l'eau Adour Garonne, une subvention au taux de 50%

Charge le Maire de rédiger le dossier nécessaire à l'obtention de cette subvention

↳ **Au conseil départemental** : Le maire propose de déposer également un dossier de demande de subvention auprès de M. le Président du Conseil Départemental, dans le cadre de l'agenda 21, plan 0 phyto. La délibération suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents :

2015-09-9 : ACHAT BROYEUR A BRANCHES - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le maire rappelle à ses collègues, l'inscription au budget communal de l'achat d'un broyeur à branches, dans le cadre de la démarche AGENDA 21 « 0 Phyto ».

Un devis a été établi par la Société LABAT de Langon pour un montant HT de 15 995.00 €, soit TTC 19 194.00 €

Le maire propose de solliciter le conseil départemental pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la démarche AGENDA 21, plan « zéro pesticide ».

Le Maire entendu, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide l'acquisition d'un broyeur à branches dans le cadre de la démarche AGENDA 21 « o phyto »

Sollicite le Conseil Départemental de la Gironde, pour l'obtention d'une subvention au taux de 30%, dont le financement sera le suivant :

- Coût du broyeur :	19 194.00 TTC
- Subvention Adour garonne :	4 800.00 € (demande en cours)
- Subvention Cons. Départemental	4 800.00 € (présente demande)
- commune	9 594.00

Charge le Maire d'établir le dossier nécessaire à l'obtention de cette subvention

VENTE DE LA COUPE DE BOIS : Le maire rappelle la décision du 19 février dernier de réaliser une coupe du bois de Jean Blanc et dans le bois contigu au délaissé de l'autoroute. La somme donnée par l'entreprise XP BOIS est de 5 727 €. Il y a lieu de prendre une délibération afin d'accepter cette somme. Le conseil municipal adopte la délibération suivante :

2015-09-10 : Vente de Bois

Monsieur le maire rappelle à ses collègues, la délibération du 19 février 2015, décidant de réaliser une coupe de bois à deux endroits de la commune : Jean Blanc et en parallèle au délaissé de l'autoroute. La société XP/BOIS a réalisé les travaux et propose un paiement de 5727 €.
Le Maire entendu, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **Accepte** le paiement de la coupe de bois décidée en février 2015 pour un montant de 5 727 €.
Charge le Maire de procéder à l'encaissement de cette somme

III : INFORMATIONS :

➤ **DIA** (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours : Le maire présente les affaires en cours :

N° 2015-TOUL-32 : SNCF Mobilités et SNCF Réseau vendent une maison et un terrain, Sis route de Villandraut, Cadastres section B n° 233 et 2955 d'une superficie de 1.600 m²

N° 2015-TOUL-33 : M. Louis BARDAGI vend une maison avec terrain sise n° 6 rue du Mayne, cadastrée section B n° 3088, 3093, 3095 et 3111 d'une superficie de 718 m² au prix de 188.000 €

N° 2015-TOUL-34 : Mme Edith CRACHEREAU vend une maison avec terrain sise n° 21 Avenue Saint Julien, cadastrée section B n° 1798 d'une superficie de 695 m² au prix de 155.000 €

➤ **PERSONNEL**

☞ **Compte tenu du départ de Nadège DESCLAUX**, le Maire informe le Conseil qu'il a recruté une personne pour la remplacer au ménage et aux TAP, sur un poste identique à 30/35. Il s'agit de Mme RIALANT Nathalie.

☞ **Pour le remplacement de Régine SEYRAC**, la commission Personnel a procédé à l'audition de 3 candidats sur 53 candidatures :

➔ M. PRAT Jean Baptiste, venant du Nord - son profil correspondait bien, il venait d'une commune de 7400 habitants. Le salaire que nous proposons étant inférieur de beaucoup (700€) à celui qu'il attendait, il ne donne pas suite

➔ M. NADAL Jean Marc, venant du Pays Mellois - son profil ne correspond pas au poste que nous offrons car il a beaucoup travaillé en communauté de communes et n'aurait pas été opérationnel de suite sur une petite commune. Là aussi le salaire qu'il attendait était beaucoup plus important (+600€)

➔ **M. NIOLLET Jean Michel**, actuellement secrétaire général à Saint Morillon (1300 hab), correspond au profil de poste attendu. Nous avons fait un effort sur le salaire afin qu'il obtienne le même qu'à Saint Morillon. Il sera notre futur secrétaire général.

➤ **ARBORETUM**

Suite aux nombreuses caravanes installées sauvagement à l'arboretum dans le courant de l'été, le Maire a décidé, de par son pouvoir de police, de faire mettre un portique. Il pourra être ouvert, sur demande. Estimation du coût : environ 3.000€ pour un portique ouvrant à double battant. Le Maire suggère aussi d'étudier la possibilité d'une fabrication maison.

➤ **Compte rendu d'activité de l'USSGETOM** : M. BALADE donne lecture du rapport annuel.

86 communes → 60.500 habitants

4 collectivités en Sud Gironde : SICTOM du Langonnais - SMIVOM du Sauternais - CDC du Bazadais - CDC du Sud Gironde

Comité Syndical : 1 Président, 4 Vice-Présidents, 14 Délégués

Situation : Zone de Dumès à LANGON

Matériel : 13 véhicules et 250 PAV (communes, écoles et professionnels)

Site de Fargues : Traitement des déchets verts - Compost, transformation et vente

Transfert des déchets ménagers vers ASTRIA Bègles

Tri des collectes sélectives vers VAL+ de Langon

Tonnages recyclés : - verre : 2.078 tonnes

- plastique, aluminium, acier : 419,5 tonnes

- journaux, revues, magazines, cartons, emballages, briques alimentaires : 2.562,6 tonnes

Tonnage des OM transférées à Fargues en baisse : 15.221T en 2013 et 14.591T en 2014 soit - 4,3%

Compost en 2014 : 3.000T vendues et 1.200T refusées

Tout venant : 3.802T en 2014 (stable)

Bois : 1.163T en 2014 (stable)

Déchets verts collectés : 5.638T en 2013 } plus de

6.251T en 2014 brûlage

L'organisme ECO-EMBALLAGES subventionne le syndicat.

5 Déchèteries SICTOM : Langon, Lerm et Musset, Saint Symphorien, Bazas, Préchac

1 Déchèterie privée : Toulence (professionnels)

Tonnage des déchets (tri, collectes, déchèteries) : 30.615 Tonnes

Les déchets ont coûté au Syndicat : ASTRIA 1.394.935 €

SITA Sud Ouest 357.561 €

Lombriculteurs et composteurs : 500 distribués par an

Nettoyage des gobelets : mis en place cette année

Personnel : 19 personnes en 2014

Taux d'absentéisme : 10,02% contre 5,10% en 2014

Animations auprès du public : 52 à destination du jeune public (1512 personnes)

12 pour le grand public (1051 personnes)

Perspectives 2015 : - Continuer la formation sur le compost, les économies et la baisse de production des ordures ménagères (composteur, lombriculteur)

- Formations sur le jardinage à Fargues

- Achat de camion grue, caissons OM et remorque

➤ **Compte rendu d'activité du SICTOM** : M. BALADE donne lecture du rapport annuel.

53 communes - 5 communautés de communes (Bazadais, Côteaux de Garonne, Côteaux Macariens, Réolais en Sud Gironde, Sud Gironde)

38.000 habitants sur un territoire de 751 km²

160.000 Km parcourus par an

En 2014, réduction des déchets de 3,6%

32 collaborateurs (4 agents administratifs et 28 agents techniques)

7 tournées

2.606 tonnes de tout venant

4.486 tonnes de déchets verts (interdiction de brûler)

9.926 tonnes d'ordures ménagères

2 déchèteries (Langon et Lerm et Musset)

160 PAV

Collecte des déchets verts : le mardi à Toulence, le jeudi à Langon

Collecte du carton le vendredi au marché de Langon

Proxi déchets : 2 fois par an dans les communes + 1 benne à ferraille et DEEE

Services aux collectivités pour les manifestations

Location de containers

Les tarifs n'ont pas augmenté depuis 3 ans

Projets 2015 : - achat d'une benne à ordures ménagères

- achat du terrain contigu pour agrandissement et rénovation de la déchèterie et création d'une recyclerie

Dénonciation de TVA : gain de 100.000 €

Jacques FAVIER souligne la baisse de 3,6% des déchets, ce qui est très encourageant.

Alice LEFRÈRE trouve que les horaires de la déchèterie ne sont pas compatibles avec les horaires de travail des gens (fermeture le samedi à 16h !)

➤ **Compte rendu d'activité du SIAEP BPT** : M. LAMARQUE donne lecture du rapport annuel.

Volumes prélevés : 302.808 m³ - Volumes importés : 69.041 m³ - Volumes facturés : 309.942 m³

Rendement du réseau : 83,35%

Nombre d'abonnés : 3.283 - Barsac 1.096 - Preignac 954 - Toulence 1.233

Consommation annuelle moyenne par abonné : 94,41 m³

Tarifs : Partie fixe : 45,33 € HT soit 47,82€ TTC

Tarif 1 (jusqu'à 80 m³) : 0,67€/ m³

Tarif 2 (au-delà de 80 m³) : 1,31€/ m³

Exemple pour une consommation de 120m³ : (80 x 0,67) + (40 x 1,31) + 45,33 = 151,33€ HT → 210,03€

TTC soit 1,26 € HT/m³ → 1,75€ TTC

Les taxes comprennent : la redevance pollution 0,305€/ m³

la redevance prélèvement ressource 0,074€/m³

le fond départemental 0,020€/m³

la TVA 5,5% (qui s'applique également sur les taxes précitées)

Réalisation de l'exercice : Dépenses 805.704,76 €

Recettes 907.414,80 €
Résultats antérieurs reportés : 263.030,62 €
Solde positif de 308.404,66 €

Qualité des eaux : selon le rapport de l'ARS, le taux de conformité est de 100% tant sur les analyses bactériologiques (19 prélèvements réalisés), que sur les analyses physico-chimiques (21 prélèvements réalisés).

Bernard LAMARQUE regrette que la Loi NOTRe fasse passer la compétence de la commune à la Communauté de Communes, car ce ne seront plus des gens de terrain qui vont gérer. L'harmonisation se fera au détriment des consommateurs. C'est un patrimoine construit par les élus qui risque de disparaître.

➤ **Compte rendu d'activité du SIA FLT** : M. LAMARQUE donne lecture du rapport annuel.

Volumes traités : 981.180 m³ - Volumes facturés : 957.701 m³

Eaux parasites (eau de pluie) : 23.479 m³ (2%)

Nombre d'abonnés : 5.995 Fargues 518 - Langon 4.297 - Toulonne 1.180

Nous accueillons également les effluents de Castets en Dorthe pour 2.265 abonnés et Saint Macaire pour 2.105 abonnés.

Qualité des effluents traités : 992 mesures ont été effectuées - tous les résultats sont très supérieurs aux normes exigées.

Tarifs : partie fixe : 55,04 € HT soit 60,54 € TTC

Tarif 1 (jusqu'à 40m³) : 0,89 € HT soit 0,98 € TTC

Tarif 2 (de 41 à 150 m³) : 1,14 € HT soit 1,25 € TTC

Tarif 3 (au-delà de 150 m³) : 1,85 € HT soit 2,04 € TTC

Exemple pour une consommation de 120m³ : (40 x 0,89) + (80 x 1,14) + 55,04 = 181,84€ HT → 230,38€ TTC soit 1,52€ HT/m³ → 1,92€ TTC/m³

Evolution des tarifs (m³ HT) : 2011 : 1,60 €

2012 : 1,60 €

2013 : 1,60 €

2014 : 1,52 € → **Les tarifs 2014 ont été réduits de 5%**

Réalisation de l'exercice : Dépenses 3.063.444,26 €

Recettes 3.994.740,63 €

Résultat reporté des années antérieures 400.409,14 €

Solde d'exécution 1.331.705,51 €

Reste à réaliser 280.364,07 €

Solde positif de 1.051.341,44 €

➤ **Compte rendu de la réunion de rentrée à l'école Georges Brassens** : M. POUPOT en donne lecture. De l'avis de tous, dans l'ensemble cette rentrée s'est bien passée...

Il y a 279 élèves (289 à la dernière rentrée) inscrits pour cette rentrée à l'école G.B. Ce qui fait une moyenne de 25,3 par classe. C'est à peu de choses près ce que nous avons prévu...

Répartition :

- 4 classes maternelle : 97 élèves (PS 25 - PS/MS 23 - MS/GS 24 - GS 25)

- 7 classes élémentaire : 183 élèves (CP 27 - CP/CE1 25 - CE1/CE2 26 - CE1/CE2 26 - CE2/CM1 26 - CM1/CM2 26 - CM2 27)

Il est à noter que **l'équipe enseignante** est la même que l'année dernière...pratiquement pas de changement ces dernières années, ce qui donne une stabilité indéniable.

L'équipe du RASED a, elle, en partie, changé :

- Nouvelle Psychologue scolaire Valérie MARTIN

- Nouveau Maître E Philippe MENGELLE TOUYAT

- Maîtresse G Agnès DUME (reste en poste)

L'équipe municipale reste la même, à l'exception de Nadège DESCLAUX, remplacée par Nathalie RIALLAND.

Le seul changement important de cette rentrée est le **changement du POTS**. A notre demande le temps alloué aux TAP a été modifié. Les lundis, mardis et jeudis, ils ont lieu de 13h30 à 14h30 (à la place de 15h30 à 16h30 les mardis et jeudis).

Les **TAP** ont débuté dès le premier jour. Ils se composent de 16 activités diverses encadrées par 8 intervenants communaux, 8 extérieurs. La coordination est assurée par Laurence DOUTEAU (directrice) et

Muriel LABARBE. Débuts un peu difficiles à cause du désistement des profs de musique (sans préavis) et d'une animatrice dès le 2^{ème} jour.

Les cours de musiques ont été remplacés très rapidement par une initiation au tennis, animée par Bruno DARRIEULAT. L'autre activité n'est toujours pas tout à fait définie, elle sera animée par Mickaël VAISSBAND à partir de la semaine prochaine.

La **réunion de rentrée scolaire** du 14 septembre dernier n'a pas eu beaucoup de succès auprès des parents, seulement 32 sur les 400 potentiels... Pour l'instant peu de candidats déclarés pour l'élection des délégués des parents d'élèves qui aura lieu le vendredi 9 octobre.

Les équipements informatiques :

- les 4 TBI (tableaux numériques) sont posés et opérationnels

- 10 des nouveaux ordinateurs portables sont installés à poste fixe dans la salle « multimédia ».

Les 6 autres sont installés dans un chariot mobile de manière à pouvoir circuler dans les classes.

IV : QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Nouveaux commerçants :**

Le Maire a reçu le nouveau Pharmacien, Monsieur Alexandre SEGUIN, qui a l'ambition de mettre en valeur et dynamiser un peu plus la pharmacie.

Le Maire recevra la semaine prochaine les gérants du nouveau magasin de fruits et légumes. Des contacts ont déjà été pris pour la fourniture en fruits et légumes du restaurant scolaire.

➤ **Communauté de Communes :** Le Maire informe le conseil que suite au vote de la Loi NOTRe, une fusion risque d'être proposée entre la CdC Sud Gironde et celle des Coteaux Macariens qui n'atteint pas la limite plancher des 15 000 habitants.

➤ **École :** Jean François BALADE informe ses collègues qu'une réunion a eu lieu concernant le compost à l'école. Ce jour-là, 16 kg de déchets de repas y ont été apportés. C'est la moyenne journalière qui a été calculée. Les palissades ont été posées, elles seront réajustées car le bois n'est pas sec.

➤ **Associations :** Christian RATEAU rappelle que lundi aura lieu la réunion des associations. Il y a lieu de se positionner avant pour les dates des vœux. Sont choisies les dates du vendredi 8 janvier pour les vœux au personnel et le samedi 9 janvier pour les vœux à la population.

➤ **Urbanisme :** Jacques FAVIER informe ses collègues du retrait par M. GAUTHIER de 5 permis de construire, entraînant pour la commune le non versement de 11.686 € de taxe d'aménagement. C'est déjà la deuxième fois qu'il retire ces 5 permis. Il rencontrera M. GAUTHIER pour l'informer que dorénavant, chaque dépôt de permis entraînera pour la commune le paiement du coût de l'instruction. Il lui sera donc demandé d'être vigilant sur les dossiers déposés.

➤ **Alarme :** Marie Claude BOUCAU demande ce qu'il est ressorti de la rencontre avec un responsable de la société VERISURE. L'exposé des doléances lui a été fait. Il semble avoir été à l'écoute. Il doit faire des propositions écrites. A suivre.

➤ **AMG / AMF :** Le Maire va demain à la manifestation organisée devant la Préfecture contre les baisses des dotations.

➤ **Voirie :** Le Maire a participé à une réunion de la CdC concernant la préparation de CLETC, sur les hypothèses de rétrocession de la voirie à la CdC... ou pas.

➤ **Prochain Conseil Municipal :** Il aura lieu le 16 octobre à 20h45.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux